

Conseil Municipal du 23 juillet 2020

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2020

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (21) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, M. Gaston AUGEROT, Mme Françoise DALSTEIN, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Tiffany GUERSING, Mme Esther GOELLER, M. Nicolas HART, M. Guy HEUSSER, Mme Sandrine JUNGMANN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie Line MURGIA, Mme Isabelle OUAZANE, M. Guy OLLINGER, M. Mike QUADRINI, M. Pascal RICATTE, Mme Michelle RIGAUD, Mme Cécile RIOS, Mme Marie-Christine VENNERS, M. Thierry WEILAND.

Procurations (6) : Mme Halime COLAKER à M. Guy OLLINGER, M. Alain LINDEN à M. Armel CHABANE, Mme Marjorie PFISTER à M. Jean-Yves HEUSSER, M. Matthieu REBERT à M. Fabrice MEYER, M. Stéphane SCHNEIDER à M. Roland GLODEN, Mme Dominique WITTISCHE à Mme Françoise DALSTEIN.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Pascal RICATTE comme secrétaire de séance.

Informations diverses sur l'action municipale
--

- Le Maire s'est rendu à la Mairie de la commune jumelée de Rehlingen Siersburg le 26 juin 2020. Diverses questions ont été abordées, notamment l'éventualité d'une réunion commune des deux Conseils Municipaux à l'automne 2020 si les conditions sanitaires le permettent.
- les élus municipaux ont procédé à une distribution de masques chirurgicaux aux habitants de la commune samedi 27 juin 2020 à la salle des fêtes. Une nouvelle distribution est prévue le 5 septembre 2020 selon les mêmes modalités.
- Une convention de partenariat a été signée avec ENEDIS le 9 juillet 2020 en vue du déploiement de deux bornes électriques pour le rechargement des véhicules électriques.
- Eu égard au contexte sanitaire, le volet festif de la fête nationale du 13 juillet a été annulé. Une cérémonie a tout de même été organisée en signe de solidarité pour le personnel soignant et en mémoire des personnes décédées du COVID 19.

Compte-rendu d'activité du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du conseil Municipal

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 11 juin 2020, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu **seize (16) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**, dont deux (2) concernant un terrain non bâti et quatorze (14) pour des immeubles bâtis.

Dans tous les cas, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats, cotisations et abonnements

- **renouvellement de l'adhésion au conseil des villes et villages fleuris (CVVF)** : le 23 juin 2020, le Maire a renouvelé l'adhésion de la Commune au CVVF pour 2020, contre règlement d'une cotisation annuelle de 225 €
- **Souscription d'un contrat de Location avec option d'Achat (LOA)** : Le Maire a souscrit, le 15 juin 2020, un contrat de LOA avec la société DIAC pour la location d'un véhicule électrique Renault Kangoo, avec reprise du véhicule remplacé. La location mensuelle est de 211,82 € TTC sur 60 mois.

1. 2020072301 - Approbation de l'ordre du jour

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour du conseil Municipal suivant :

- 1 2020072301 Approbation de l'ordre du jour
- 2 2020072302 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2020
- 3 2020072303 Charte de l'élus municipal
- 4 2020072304 Modification du tableau des emplois municipaux
- 5 2020072305 Commission communale des Impôts directs
- 6 2020072306 Subventions exceptionnelles à l'ACAB
- 7 2020072307 Participation 2019-2020 au fonctionnement des écoles privées
- 8 2020072308 Crédits scolaires 2020
- 9 2020072309 Tarif 2020-2021 des dérogations scolaires
- 10 2020072310 Tarif des transports scolaires 2020-2021
- 11 2020072311 Débat d'orientation budgétaire
- 12 2020072312 Budget primitif 2020

2. 2020072302 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Mme Marie Christine VENNÉ constate que la réponse à sa question posée lors du Conseil Municipal du 11 juin 2020 relative au coût de l'embauche d'un apprenti pour l'année scolaire 2020-2021 a trouvé sa réponse sous la forme d'une note de la rédaction

dans le compte rendu de séance. En revanche ses interrogations sur l'incidence financière du taux d'indemnisation du maire et de ses adjoints voté par le Conseil Municipal restent sans réponses.

M. le Maire indique qu'il a souhaité répondre à cette question lors de l'examen du vote du budget primitif 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 11 juin 2020.

Fonctionnement des assemblées délibérantes

3. 2020072303 - Charte de l' élu municipal

Un projet de charte de l' élu municipal a été élaboré par un groupe de travail, à la demande du Maire afin de respecter les engagements de campagne.

La synthèse de ce travail est annexé au présent compte rendu. Le document a vocation à être signé par chaque membre du Conseil Municipal en séance pour faire preuve d'exemplarité.

M. Thierry WEILAND constate que la demande de l'opposition visant à inclure dans la charte une interdiction pour les élus municipaux d'être par ailleurs président d'une association financée par la Commune n'a pas été retenue.

M. le Maire s'étonne que cette demande soit formulée en séance du Conseil Municipal alors que le projet de charte avait reçu au préalable l'aval des membres de l'opposition.

Mme Marie-Christine VENNÉER considère que les élus municipaux conservent toute latitude pour exprimer leurs réserves jusqu'au jour du vote.

M. le Maire indique que la charte des élus municipaux prévoit le déport des élus municipaux exerçant une responsabilité associative lors du vote des subventions de la Commune. Le cumul de mandat de conseiller municipal avec celui de président d'une association subventionnée par la commune ne figure pas dans les incompatibilités de fonction prévues par le Code Electoral.

M. le Maire rappelle par ailleurs que la rédaction et la signature d'une charte de l' élu est une première à Bouzonville et est dans sa rédaction un compromis entre les engagements de campagne de la majorité et de l'opposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le charte de l' élu municipal annexée. Les élus présents sont invités à la signer individuellement à l'issue de la réunion.

Gestion des ressources humaines

4. 2020072304 - Modification du tableau des emplois communaux

Sur proposition du Maire, la commission administrative paritaire du 11 juin 2020 a émis un avis favorable pour les avancements de grades suivants :

Nombre d'agents concernés	Grade actuel	Grade d'avancement
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
2	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois communaux en conséquence à compter du 1^{er} août 2020.

Affaires financières

5. 2020072305 - Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une CCID doit être installée dans chaque commune. Dans les Communes de plus de 3 500 habitants elle est présidée de droit par le Maire et est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La CCID a notamment pour mission de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste en nombre double proposée sur délibération du Conseil Municipal, soit 32 contribuables, outre le Maire.

Sur proposition de M. le Maire, la commission des finances propose de désigner l'intégralité des membres du Conseil Municipal (26 membres, M. le Maire étant compté à part en tant que Président) ainsi que les 6 personnes suivantes :

- Mme Isabelle BELAID,
- M. Gaston LECHNER,
- M. David LOUYA,
- M. Marcel MERLINO,
- M. Manuel RIOS,
- M. Nazzareno ZAFFINO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter la liste des 32 personnes susceptibles d'être nommées par l'administration pour siéger à la CCID de Bouzonville conformément à la proposition de la commission des finances.

6. 2020072306 - Subventions exceptionnelles en faveur de l'ACAB

M. Mike QUADRINI, en tant que commerçant adhérent à l'Association des Commerçants et Artisans de Bouzonville (ACAB) indique qu'il ne participera pas ni au débat ni au vote sur ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La Commune souhaite, compte tenu du contexte économique difficile lié à la pandémie Covid 19, apporter un soutien indirect aux commerçants et artisans de Bouzonville. Les actions et les financements susceptibles d'être mis en oeuvre sont les suivants :

Actions	Coût
Achat de 150 kits sanitaires d'une valeur unitaire de 25 €	3 750 €
Subvention de 100 € / commerce pour l'achat d'EPI (32 commerçants)	3 200 €
Distribution de 100 bons d'achat de 30 €, via l'ACAB	3 000 €
Distribution de 20 masques à 0,58 € à 100 commerçants	1 160 €
Embellissement et fleurissement des rues commerçantes	45 000 €
Nettoyage haute pression des pavés du centre ville	11 000 €
Edition d'affiches pour le marché d'été du 19 juillet 2020	140 €
Nettoyage après le marché d'été du 19 juillet 2020	3 500 €
Frais liés à l'animation musicale du centre ville	50 €
TOTAL	70 800 €

M. le Maire indique que ce partenariat renouvelé a eu pour effet de redynamiser l'ACAB, qui compte désormais **42** adhérents.

Un dossier de demande d'occupation du Domaine Public a été transmis aux commerçants avec terrasse ou étals rue de la République. Ces dossiers, une fois retournés permettront la signature de conventions précisant les droits et les devoirs des parties, notamment le montant d'une redevance dont les commerçants devront s'acquitter en contrepartie de l'occupation du Domaine Public.

La commission des finances propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 200 € au profit de l'ACAB pour le soutien à l'achat d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) et la prise en charge des bons d'achat au profit des actifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 200 € à l'Association des Commerçants et Artisans de Bouzonville.

7. 2020072307 - Participation au fonctionnement 2019-2020 des établissements d'enseignement privés

Mme Françoise DALTEIN et Mme Cathy GLUCK en tant que salariées de l'Institut de la Providence de Bouzonville indiquent qu'elles ne participeront pas au débat ni au vote sur ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La Loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 et son décret d'application n°2010-1348 du 9 novembre 2010 imposent aux communes de participer au fonctionnement des établissements d'enseignement privé qui existent sur leur territoire. Ces dispositions étaient déjà en vigueur antérieurement à la Loi de 2009, en application de la Loi Guerneur du 15 novembre 1977.

L'obligation de participer financièrement à la scolarisation des enfants de l'enseignement privé ne concerne que ceux dont les familles sont domiciliées dans la Commune.

La commission des finances propose de maintenir, pour l'année scolaire 2019-2020, la participation de la commune à 368 € par enfant de Bouzonville scolarisé à l'Institut de la Providence en cycle maternel et à 458 € pour un élève du cycle élémentaire.

Compte tenu des effectifs scolarisés en 2019-2020, la participation de la Commune de Bouzonville serait la suivante :

Cycle	Description	2019-2020
Maternelle	Effectifs	23
	Participation / élève	368 €
	Montant participation	8 464 €
Elémentaire	Effectifs	68
	Participation / élève	458 €
	Montant participation	31 144 €
Total Participation		39 608 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une participation de 39 608 € à l'Institut de la Providence pour son fonctionnement au titre de l'année scolaire 2019-2020.

8. 2020072308 - Crédits scolaires 2020

La commission des finances propose d'arrêter le montant des crédits scolaires du Groupe scolaire Pol Grandjean pour l'achat de fournitures scolaires et de bureau à 4 937,50 € pour 2020, à raison de 300 € par classe du cycle maternelle et 275 par classe du cycle maternelle.

Les classes 12,50 classes prises en compte sont les suivantes :

- une classe comptabilisée pour la direction,
- une demi classe comptabilisée pour la psychologue scolaire,
- une classe d'ULIS,
- cinq classes en cycle maternelle
- dix classes en cycle élémentaire

Mme Esther GOELLER déplore la diminution proposée des crédits scolaires.

M. le Maire indique qu'il est attaché à l'Ecole Publique. La diminution des crédits accordés pour le fonctionnement des écoles en 2020 est proposée pour les motifs suivants :

- ajuster les crédits ouverts au taux effectif de consommation des crédits constaté ces dernières années et qui n'excédait jamais 75 % des prévisions,
- responsabiliser les services et réaliser des économies. Un certain nombre de postes de dépenses ont été revus à la baisse au budget 2020 (fournitures scolaires, fournitures de bureaux, frais de réception).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 4 contre d'arrêter le montant des crédits scolaires à 4 937,50 € pour 2020.

9. 2020072309 - Tarif 2020-2021 des dérogations scolaires

Le Maire de Bouzonville peut, à la demande des familles, accorder des dérogations scolaires à des enfants domiciliés dans d'autres communes. Lorsque les dérogations sont accordées dans les cas dérogatoires prévues par la Loi elles ouvrent droit à une indemnisation de la Commune de Bouzonville par les Communes de domiciliation des familles.

Au vu du budget de fonctionnement des écoles publiques, les coûts moyens de scolarisation des enfants entre 2017 et 2019 ont été les suivants :

Coût moyen par enfant cycle maternelle : 2 189,10 €

Coût moyen par enfant cycle élémentaire : 571,69 €

Or, le tarif n'a pas été revalorisé depuis 2012. Les tarifs des dérogations scolaires sont les suivants depuis cette date :

- Cycle maternelle : 700 €
- Cycle élémentaire : 450 €

Compte tenu des coûts moyens constatés ces trois dernières années il est proposé de revaloriser les tarifs progressivement comme suit :

Cycle	Tarif jusqu'en 2019-2020	Tarif 2020-2021	Tarifs 2021-2022	Tarifs 2022-2023
Maternelle	700,00	1 165,00	1 630,00	2 100,00
Elémentaire	450,00	550,00	550,00	550,00

Dans la perspective d'un rattrapage du coût réel de scolarisation sur trois ans, la commission des finances propose d'arrêter le tarif d'une dérogation scolaire à 1 165 € pour un élève du cycle maternelle et 550 € pour un élève du cycle élémentaire à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter le tarif des dérogations scolaires 2020-2021 comme suit :

- Cycle maternelle : 1 165 €
- Cycle élémentaire : 550 €

10.2020072310 - Tarif des transports scolaires 2020-2021

Il ressort de l'analyse du bilan financier des transports scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 que les usagers ont contribué à hauteur de 12,68 % du coût total du service, le solde restant à charge du budget de la collectivité.

Lors d'une rencontre récente, le transporteur a pu préciser à M. le Maire que le taux de participation des familles au coût de fonctionnement des services municipaux de transport scolaires est en général d'au moins 20 %.

Le fractionnement trimestriel de la vente des cartes de bus encourage par ailleurs les usagers à ne plus acheter la carte de bus au troisième trimestre.

La commission des finances propose :

- de proposer des titres de transports semestriels à compter de l'année scolaire 2020-2021
- de revaloriser les tarifs des titres de transport pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

Nombre d'enfants par famille utilisant les transports scolaires	Equivalence semestrielle des Tarifs 2019-2020 par enfant	Tarif semestriel 2020-2021 par enfant
1	72,00	80,00
2	66,75	75,00
3 et plus	62,00	70,00

M. le Maire considère que cette revalorisation a pour objectif de trouver un équilibre plus juste dans le financement du service de transports scolaires entre l'utilisateur et le contribuable.

Mme Esther GOELLER estime que l'augmentation des tarifs proposée est trop importante et trop brutale eu égard à la faiblesse du revenu moyen des habitants de la Commune.

M. le Maire, tout en regrettant que l'opposition ne se soit pas exprimée sur le sujet en commission des finances, répond que cette augmentation s'impose pour responsabiliser les usagers du service. Il indique par ailleurs qu'il s'agira de l'unique augmentation du tarif des transports scolaires pour la mandature.

M. Jean-Yves HEUSSER estime que l'augmentation proposée, dans un contexte budgétaire contraint constitue un rattrapage des années précédentes, les tarifs n'ayant été que faiblement revalorisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et 4 contre :

- de proposer des titres de transports semestriels à compter de l'année scolaire 2020-2021
- de revaloriser les tarifs des titres de transport pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

Nombre d'enfants par famille utilisant les transports scolaires	Equivalence semestrielle des Tarifs 2019-2020 par enfant	Tarif semestriel 2020-2021 par enfant
1	72,00	80,00
2	66,75	75,00
3 et plus	62,00	70,00

11.2020072311 - Débat d'orientation budgétaire 2020

11.1 Contexte particulier du budget primitif 2020

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2020 est particulier à plusieurs égards pour les motifs suivants :

- la crise sanitaire du Covid 19 a généré des dépenses supplémentaires pour un coût net estimé à 53 000 € pour l'achat de masques et autres équipements de protection individuelle (déduction faite de la subvention de l'Etat). De même, le confinement a occasionné des baisses de recettes estimées à 35 000 € (annulation de la braderie, remboursements de cartes de bus, annulation de réservations payantes diverses). La pandémie de COVID 19 a donc eu une incidence estimée à 88 000 € sur les comptes de la collectivité en 2020,
- du fait de la tardiveté du vote du budget, les dépenses à inscrire ont pour certaines d'entre elles été engagées sous la précédente mandature. Les crédits nouveaux disponibles pour les projets décidés par les nouveaux élus sont donc réduits à due concurrence des dépenses engagées sous la précédente mandature,
- l'aménagement du nouvel espace périscolaire était initialement financé à hauteur de 859 000 € TTC, avec un taux de subvention global de 78,89 % de la dépense hors taxe prévisionnelle. Toutefois, le résultat de l'appel d'offre réalisé à l'été 2019 est supérieur de 200 000 € aux prévisions. Par conséquent, dans un esprit de continuité républicaine, il conviendra d'inscrire ce montant en crédits nouveaux en 2020, réduisant encore d'avantage la marge de manœuvre budgétaire en 2020,

Le budget primitif 2020, censé incarner les choix stratégiques de la municipalité issue des élections de mars 2020 n'est donc que partiellement le sien, l'autre moitié résultant de choix arrêtés antérieurement et de l'incidence budgétaire de la crise sanitaire.

Les marges d'autofinancement sont réduites par ces facteurs.

La charge annuelle de la dette étant conséquente, une gestion totalement assujettie aux ratios et indicateurs financiers conduirait la Commune à limiter ses investissements à un niveau très faible en 2020.

C'est pourquoi M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de budget 2020 prévoit un emprunt de 400 000 € pour permettre d'envoyer un signal fort aux habitants de Bouzonville concernant les priorités de la nouvelle municipalité, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie, de propreté, de sécurité mais aussi de rénovation des bâtiments affectés au Service public, vitrines de la collectivité.

Le projet de BP 2020 est également un budget faisant appel aux sens des responsabilités de tous, un certain nombre de dotations étant en baisse (vêtements des ouvriers, fournitures administratives, crédits scolaires, réceptions fêtes et cérémonies).

11.2 Les grands équilibres budgétaires

Pour la section de **fonctionnement**, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents (soit l'effort financier propre à chaque exercice ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DF	3 678 354,05	3 389 523,49	3 613 597,52	3 607 673,64	3 469 970,60	3 527 087,90
RF	3 667 714,41	3 678 354,05	3 643 886,56	3 600 652,37	3 694 420,14	3 748 600,73
Balance	- 10 639,64	288 830,56	30 289,04	- 7 021,27	224 449,54	221 512,83

En ajoutant les reports d'un exercice sur l'autre, les balances consolidées ont été les suivantes en fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats	289 559,62	288 830,56	30 289,04	142 978,73	224 449,54	221 512,83
Reports	46 461,75	341 958,08	381 869,83	146 924,70	100 300,72	298 108,37
Balance	336 021,37	630 787,64	412 158,87	289 903,43	324 750,26	519 621,20

Pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DRF	3 236 021,50	3 277 725,81	3 401 943,43	3 415 280,21	3 263 456,12	3 333 567,69
% évol / n-1	-2,34 %	+1,28 %	+3,78 %	+0,39 %	- 4,45 %	+2,15%

Pour mémoire, les recettes réelles de fonctionnement ont évolué comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RRF	3 667 714,41	3 617 574,98	3 627 149,64	3 600 652,37	3 694 970,60	3 747 231,30
% évol / n-1	- 1,66 %	- 1,37 %	+ 0,26 %	- 0,73 %	+ 2,62 %	+ 1,41%

Un effet ciseau est constaté pour les années 2015 à 2017, avec une hausse parfois importante des dépenses de fonctionnement concomitamment avec une diminution des recettes de fonctionnement, ou certaines années, une hausse plus importante des dépenses que des recettes.

Une saine gestion des finances publiques implique d'inverser la tendance, et d'augmenter les recettes à un taux supérieur à celui de la hausse des dépenses mais également de réduire les dépenses de fonctionnement.

Pour les années à venir et jusqu'à la fin du mandat, un accent particulier sera mis :

- **sur les dépenses de personnel,**
- **sur la consommation de fluides et d'énergie,**
- **sur les fournitures diverses,**
- **sur les frais de réception, ...**

Pour la section **d'investissement**, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents et excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 (soit l'effort financier propre à chaque exercice, ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DI**	2 105 185,53	904 251,24	1 739 701,94	650 656,10	658 723,32	671 979,73
RI*	1 344 599,69	1 116 797,26	1 443 615,27	475 143,04	812 145,58	805 504,33
Balance	- 760 585,84	212 546,02	- 296 086,67	- 175 513,06	153 422,26	133 525,00

* hors excédent de fonctionnement capitalisé

** hors report de l'exercice précédent

En ajoutant le résultats reporté de l'année précédente ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé, les résultats, hors restes à réaliser, ont été les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats	- 760 585,84	212 546,02	- 296 086,67	- 175 513,06	153 422,26	133 525,00
Reports	- 563 851,34	-465 509,74	- 252 963,72	- 300 132,58	- 210 411,47	- 17 386,50
EFC*	858 927,44	0,00	248 917,81	265 234,17	39 602,71	26 641,89
Balance	- 465 509,74	- 252 963,72	- 300 132,58	- 210 411,47	- 17 386,50	142 780,39

* Excédent de fonctionnement capitalisé

Un redressement important des résultats nets de la section d'investissement à été entamé à compter de 2017 grâce au respect des prévisions budgétaires. Lorsqu'une opération non prévue au budget est décidée, elle se traduit par l'annulation d'une opération prévue au budget.

Il conviendra de poursuivre dans cette voie.

11.3 Perspectives 2020 des recettes de fonctionnement

➤ **Les dotations de l'Etat**

Les dotations de l'Etat 2014 à 2020 ont été les suivantes

Dotation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF*	382 128	338 038	257 651	189 497	129 785	114 994	104 726
Contribution ****	- 30 023	- 68 378	-68 154	- 50 622	0	0	0

DNP**	19 512	23 414	26 346	31 115	37 338	44 806	50 254
DSR***	84 523	99 822	115 062	132 132	151 577	174 599	198 5698
Total	456 140	392 896	330 905	302 122	318 700	334 399	353 549
Variation / n-1	- 22 796	- 63 244	- 61 991	- 28 783	+ 16 578	+ 15 699	+ 19 150

* Dotation globale de Fonctionnement

** Dotation Nationale de Péréquation

*** Dotation de Solidarité Rurale

**** Contribution de la commune au redressement des finances publiques

Après une forte diminution des dotations de l'Etat de 2014 à 2017 (-176 814 € cumulés), elles ont recommencé à augmenter à compter de 2018 (+ 51 607 € cumulés), sans pour autant revenir au niveau de 2013.

➤ La fiscalité locale

La commune a décidé, conformément aux promesses de campagne, de ne pas augmenter les impôts en 2020.

Le produit fiscal à taux constant est de 1 171 077 € en 2020 à taux constant, contre 1 185 000 € en 2019, soit une diminution de 13 923 €.

La diminution des recettes fiscales en 2020 est donc compensée par la hausse des dotations de l'Etat.

Sur l'ensemble du mandat, la municipalité aura à coeur de préserver le pouvoir d'achat des bouzonvillois tout en ayant à l'esprit un principe de responsabilité et d'équité. Dans ce cadre, il n'est pas exclu de recourir à des leviers fiscaux pour dynamiser l'action municipale.

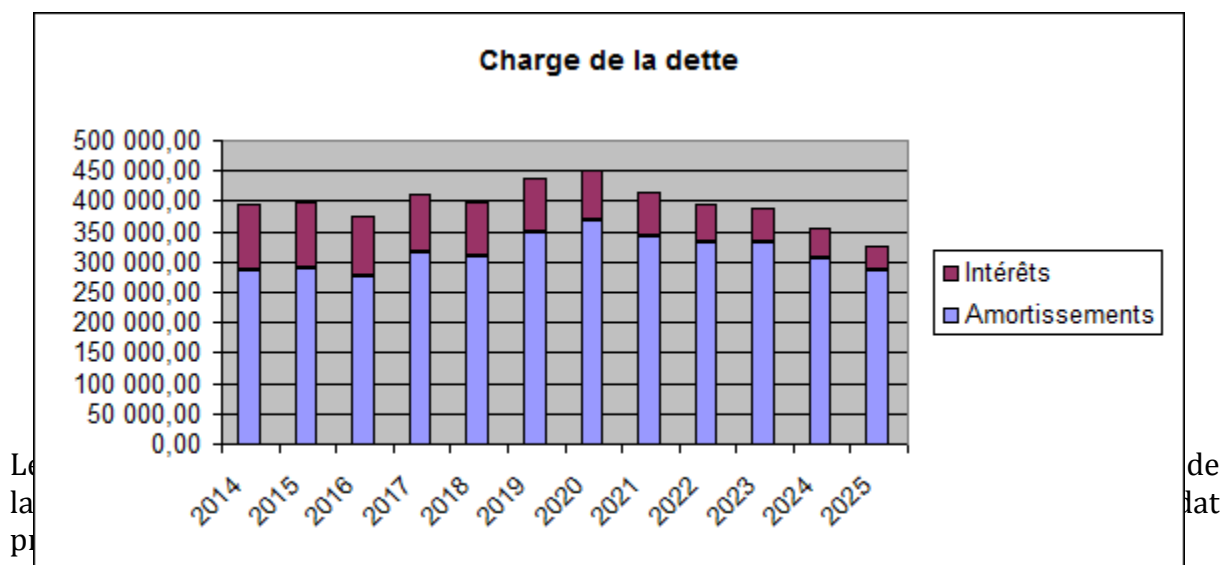
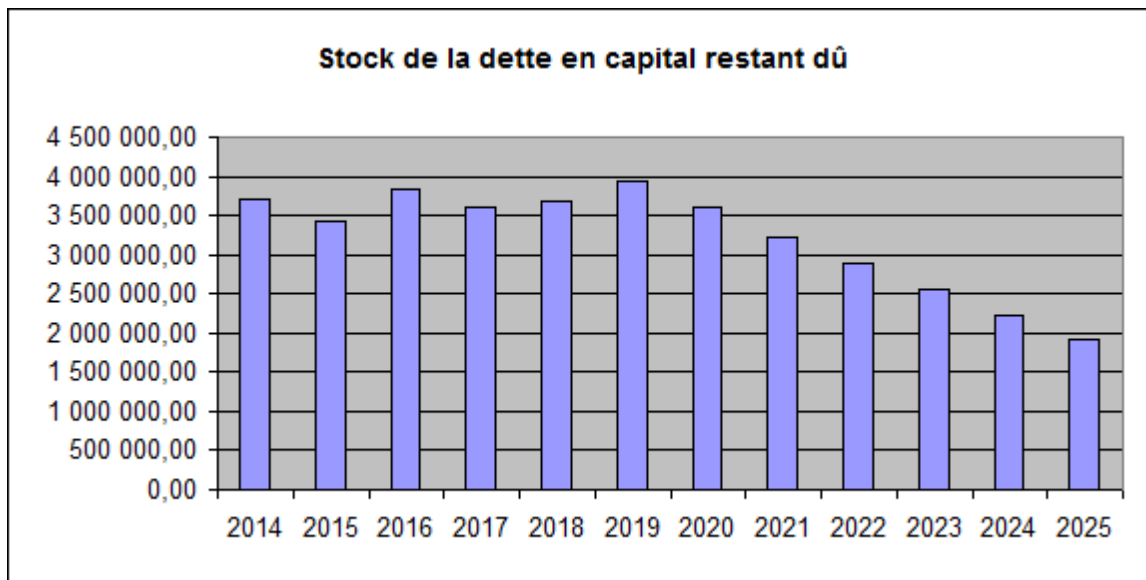
11.4 Perspectives concernant les dépenses de fonctionnement

➤ Service de la dette :

Stock et fluctuation de la charge de la dette 2014-2025					
Exercice	CRD au 01/01	Dettes / Habitant (pop 2020)	Amortissements	Intérêts	Annuités
2014	3 716 749,31	922,96	286 160,41	108 605,73	394 766,14
2015	3 430 588,90	851,90	290 807,51	106 993,57	397 801,08
2016	3 839 781,39	953,51	276 066,73	98 581,92	374 648,65
2017	3 613 714,66	897,37	314 376,04	95 775,86	410 151,90
2018	3 679 338,62	913,67	309 887,94	88 863,34	398 751,28
2019	3 944 597,82	979,54	348 790,97	89 848,17	438 639,14
2020	3 600 659,71	894,13	369 159,56	81 105,26	450 264,82
2021	3 231 500,15	802,46	343 202,28	71 811,01	415 013,29
2022	2 888 297,87	717,23	331 303,60	63 649,43	394 953,03
2023	2 556 994,29	634,96	332 742,36	55 475,04	388 217,40
2024	2 224 251,93	552,33	306 495,71	47 139,04	353 634,75
2025	1 917 756,22	476,22	286 394,85	38 885,76	325 280,61

Pour mémoire, stock de la dette par habitant des communes de la strate 2018 :

		ecart / Bzl 2020
- Moyenne départementale	551,00	62,27%
- Moyenne régionale	611,00	46,34%
- Moyenne nationale	748,00	19,54%



La charge de la dette en revanche a augmentée au cours de la mandature pour atteindre 450 000 € en 2020 hors nouvel emprunt.

Il conviendra donc, dès que cela sera possible, de limiter le recours à l'emprunt aux investissements essentiels.

- Gestion du personnel

Une gestion prévisionnelle des emplois communaux sera mise en place prochainement dans la perspective du non remplacement des agents partant à la retraite.

11.5 Perspectives concernant les dépenses d'investissement

L'investissement restera la priorité de l'action municipale sur l'ensemble du mandat au regard des priorités suivantes :

- embellissement,
- propreté,
- sécurité,
- redynamisation du centre ville,
- participation citoyenne,
- rénovation des infrastructures,
- amélioration de l'habitat,
- développement durable.

Pour parvenir à ces objectifs, la municipalité devra sur les six années à venir établir un plan d'action politique pluriannuel qui permettra de lisser sur l'ensemble du mandat les investissements en fonction des priorités politiques et du contexte financier communal.

11.6 Débat

- Mme Marie-Christine VENNÉ prend acte du bouleversement du calendrier de la campagne budgétaire 2020 du fait de la crise sanitaire en cours. Le confinement aura également un impact sur le pouvoir d'achat des bouzonvillois. Elle se félicite donc de la décision de la municipalité de ne pas augmenter les impôts en 2020. Elle interroge le Maire sur le sens de la phrase relative au recours aux leviers fiscaux pour dynamiser l'action municipale. Cela veut-il dire que les impôts augmenteront dans les années à venir ? M. le MAIRE répond que la priorité de l'action municipale est et restera la préservation du pouvoir d'achat des habitants de Bouzonville. Par conséquent, les taux d'imposition, qui n'ont pas augmentés en 2020 conformément aux engagements de campagne, resteront stables par la suite. Toutefois, compte tenu du contexte financier contraint, la collectivité n'exclut pas d'avoir recours à l'ensemble des leviers à sa disposition pour optimiser ses ressources. M. Jean-Yves HEUSSER observe que la pression fiscale à Bouzonville reste comparativement plus faible que celle des Communes appartenant à la même strate démographique. M. Gaston AUGEROT considère quant à lui qu'un levier important d'optimisation des recettes fiscales est l'accroissement de la population, d'où le souhait de la Commune de susciter une offre de terrains constructibles et viabilisés, en panne depuis des années.
- Mme Marie-Christine VENNÉ s'inquiète du non remplacement des agents municipaux dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois Communaux. Faut-il comprendre qu'aucun des salariés en activité ne sera remplacé lors de leur départ en retraite ? M. le MAIRE répond que la GEPC de la Commune de Bouzonville sera sélective, en fonction du profil des futurs retraités.

En l'absence d'autres interventions, M. le Maire clôt le débat.

12.2020072312 - Budget primitif 2020

Le budget primitif, comme son nom l'indique, est un budget prévisionnel, normalement voté en début d'exercice, soit l'année civile pour les communes. Il reflète les choix et orientations stratégiques de la municipalité en place. Un compte administratif est également soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante en fin d'exercice. Le

compte administratif est l'équivalent du bilan pour une entreprise et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réellement réalisées.

M. le Maire rappelle aux membres de la commission que le budget primitif 2020 est particulier à plusieurs égards pour les motifs suivants :

- il est approuvé très tardivement du fait de la conjonction des élections municipales et de l'installation tardive des nouveaux élus suite au confinement ordonné par l'Etat dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire,
- du fait de la tardiveté du vote du budget, les dépenses à inscrire ont pour certaines d'entre elles été engagées sous la précédente mandature. Les crédits nouveaux disponibles pour les projets décidés par les nouveaux élus sont donc réduits à due concurrence des dépenses engagées sous la précédente mandature,
- l'aménagement du nouvel espace périscolaire était initialement financé à hauteur de 859 000 € TTC, avec un taux de subvention global de 78,89 % de la dépense hors taxe prévisionnelle. Toutefois, le résultat de l'appel d'offre réalisé à l'été 2019 est supérieur de 200 000 € aux prévisions. Par conséquent, dans un esprit de continuité républicaine, il conviendra d'inscrire ce montant en crédits nouveaux en 2020, réduisant encore d'avantage la marge de manœuvre budgétaire en 2020.

Le budget primitif 2020, censé incarner les choix stratégiques de la municipalité issue des élections de mars 2020 n'est donc que partiellement le sien, l'autre moitié résultant de choix arrêtés antérieurement.

La charge annuelle de la dette étant conséquente, une gestion totalement assujettie aux ratios et indicateurs financiers conduirait la Commune à limiter ses investissements à un niveau très faible en 2020.

C'est pourquoi M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de budget 2020 prévoit un emprunt de 400 000 € pour permettre d'envoyer un signal fort aux habitants de Bouzonville concernant les priorités de la nouvelle municipalité, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie, de propreté, de sécurité mais aussi de rénovation des bâtiments affectés au Service Public, vitrines de la collectivité.

Le projet de BP 2020 est également un budget faisant appel aux sens des responsabilités de tous, un certain nombre de dotations étant en baisse (vêtements des ouvriers, fournitures administratives, crédits scolaires, réceptions fêtes et cérémonies). Un train d'économie est donc décidé par la municipalité.

L'équilibre du projet de budget primitif 2020 est le suivant :

Equilibre budgétaire de l'exercice 2020			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 789 656,02	3 566 175,00	-223 481,02
Investissement	1 822 478,96	1 679 698,97	-142 779,99
Total	5 612 134,98	5 245 873,97	-366 261,01

Affectation des résultats 2019			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	0,00	223 481,02	223 481,02
Investissement	0,00	142 779,99	142 779,99
Total	0,00	366 261,01	366 261,01

Balance 2020			
	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	3 789 656,02	3 789 656,02	0,00
Investissement	1 822 478,96	1 822 478,96	0,00
Total	5 612 134,98	5 612 134,98	0,00

Le détail du budget est annexé au présent compte-rendu.

La commission des finances a donné un avis favorable au projet de budget primitif 2020 tel que présenté.

Mme Marie-Christine VENNER souligne la diminution des crédits dévolus à l'achat de livres à la médiathèque. Les accords de la Commune avec le Département prévoient une dépense minimale de 2 € par habitant.

M. Guy OLLINGER répond que la population effective de Bouzonville en 2020 (3 950 habitants, compte non tenu de la population en double compte x 2 € = 7 900 €) a été prise en compte pour le calcul des crédits alloués à l'achat de livres en 2020.

M. le Maire indique par ailleurs que le budget primitif 2020 n'est pas, loin s'en faut, un budget anti-culturel. Des efforts financiers ont cependant été demandés à l'ensemble des services municipaux.

Mme Marie-Christine VENNER souhaite connaître l'incidence financière globale des taux de rémunération du Maire et des Adjointes au Maire votés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 juin 2020.

M. le Maire répond que le coût global supplémentaire par rapport à la mandature précédente sera de 27 000 € en année pleine.

Mme Marie-Christine VENNER considère que cette dépense représente une charge financière importante pour la Commune, en contradiction avec les engagements précédents de demander des efforts également aux élus municipaux.

M. le Maire précise que des efforts ont bel et bien été consentis par les Adjointes au Maire puisque le taux voté est de 19,50 % de l'indice terminal de la fonction publique, contre 22 % sous la mandature précédente. La hausse du budget global s'explique d'une part par l'indemnisation de 8 adjoints au lieu de 6 précédemment et par l'attribution de la majoration de 15 % des indemnités liée au statut de Bouzonville en tant que chef lieu de canton d'autre part. Cette majoration de 15% n'est en effet ni divisible ni modulable entre le Maire et ses adjoints. D'une manière plus générale, M. le Maire considère qu'il n'a pas de leçons à recevoir de l'opposition sur le travail et l'investissement des adjoints au Maire. Les adjoints actuels travaillent quotidiennement pour régler les nombreux problèmes que connaît Bouzonville.

M. Jean-Yves HEUSSER estime que M. le Maire s'investit beaucoup dans ses nouvelles fonctions et a d'ores et déjà prouvé qu'il mérite l'indemnité qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal. Un ratio très simple de son indemnité par le temps consacré aux dossiers municipaux produit une rémunération horaire inférieure au salaire minimum. Le travail des adjoints au Maire devra être jugé à la même aune, même si plus de recul sera nécessaire pour apprécier la qualité et le volume du travail fourni par chacun d'entre eux.

Mme Marie-Christine VENNER informe le Conseil Municipal que les services de l'Etat ont activé le plan sécheresse en Moselle et qu'il conviendrait par conséquent de différer le nettoyage des pavés du centre ville. Cette prestation consommera nécessairement une grande quantité d'eau. M. le Maire prend acte de cette information et demande aux services municipaux d'en tirer les conséquences.

Mme Marie-christine VENNER considère que le montant de l'emprunt envisagé en 2020 est trop élevé par rapport à l'endettement actuel de la collectivité. Les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

M. Roland GLODEN observe que le recours à l'emprunt était parfois bien plus important certaines années lors de la précédente mandature que celui qui est projeté en 2020.

M. le Maire rappelle que la moitié de l'emprunt inscrit au volet recettes du budget, soit 200 000 €, est consacré au financement du dépassement du budget initialement consacré à la construction du nouvel espace périscolaire décidé sous la mandature précédente. Il indique par ailleurs que cet emprunt est utile pour répondre aux attentes des bouzonvillois et financer les projets de travaux, d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie.

Mme Marie-Christine VENNER considère qu'elle ne peut être tenue pour seule responsable du dépassement du coût de l'aménagement du nouvel espace périscolaire par rapport aux prévisions de maître d'oeuvre, d'autant que le budget 2019 a été voté par certains membres de l'actuelle majorité municipale.

M. le Maire a souhaité, par souci de continuité républicaine, assumer les décisions prises antérieurement au début de son mandat, alors même que leurs conséquences financières n'étaient pas totalement prises en compte. Une partie de l'emprunt qui sera

contracté en 2020 peut donc, au sens politique, être imputée aux décisions de l'équipe municipale précédente.

Il est procédé au vote du budget par chapitre, avec les résultats suivants :

N° Chapitre	Libellé	Sens du vote
011	Charges à caractère général	26 pour, 1 contre
65	Charges extérieures	23 pour, 2 contre, 2 abstentions
*	Autres chapitres	Unanimité

Le budget est globalement voté par 26 voix pour et 1 abstention.

ANNEXE 1 - CHARTE DE L'ELU MUNICIPAL

Charte de l' élu Bouzonvillois

Préambule

Le respect des principes éthiques de la part des élus dans l'exercice de leur mandat est l'une des conditions essentielles qui fonde la confiance des citoyens dans l'action de leurs représentants. En application de la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, le Maire de Bouzonville a souhaité doter le Conseil Municipal d'une charte de déontologie qui fixe le cadre de règles et de bonnes pratiques.

I- principes généraux

Les élus du conseil Municipal de Bouzonville s'engagent à exercer leur fonction avec impartialité, diligence, assiduité, dignité, probité, intégrité et équité. Dans l'exercice de son mandat, l' élu poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. Ils sont et restent responsables de leurs actes pour la durée de leur mandat devant l'ensemble des citoyens de la Commune de Bouzonville à qui ils rendent compte des actes et décisions prises dans le cadre de leurs fonctions.

II- Probité, intégrité, impartialité et confidentialité

La Loi n° 2031-907 du 1 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique définit dans son article 2 le conflit d'intérêt comme *"toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction"*.

Dans l'exercice de leur mandat, les élus du conseil Municipal de la Ville de Bouzonville poursuivent le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui leur soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. Ils veillent à la confidentialité des informations privées qui pourraient être portées à leur connaissance dans le cadre de leur mandat.

Les élus de la Ville de Bouzonville s'engagent à :

- Une obligation de déport lors des réunions préparatoires, débats et votes sur toutes les questions, sujets ou dossiers pour lesquels ils ont un intérêt personnel, familial, professionnel ou associatif à l'affaire impliquant les dispositions de l'article L 2131-11 du code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'illégalité des délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil Municipal,

- Ne pas détenir directement ou indirectement un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération sur laquelle ils seraient amenés à assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement.
- S'ils disposent de logement locatif social ou du domaine privé de la Ville ou du Centre Communal d'Action Sociale à saisir la collectivité afin qu'elle analyse si les motifs et conditions d'attribution du logement demeurent valides,
- A refuser de bénéficier d'avantages pour eux même ou autrui liés à l'exercice de leurs fonctions en contrepartie de l'accomplissement ou de l'abstention d'un acte de leurs fonctions ou pour abuser de leur influence pour peser sur une décision. Ils refusent en particulier de recevoir des cadeaux, libéralités ou invitations si elles sont de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant ou impartial de leurs fonctions,
- A ne pas se placer ou se laisser placer dans une situation de dépendance ou de vulnérabilité à l'égard d'une personne ou d'une entité qui les conduirait à ne pas respecter les dispositions de la présente charte,
- A veiller au respect de la vie privée des administrés et ne pas divulguer d'informations personnelles dont ils auraient pu prendre connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

III - Diligence et assiduité

Les élus du conseil Municipal de la Ville de Bouzonville s'attachent à promouvoir, dans le cadre de leurs fonctions, les principes énoncés dans la présente charte et s'engagent à :

- Participer avec la plus grande assiduité possible aux réunions des instances municipales et des réunions préparatoires à celles-ci. A compter de trois absences successives injustifiées dans la même commission ou instance, l' élu municipal concerné s'expose à la perte de sa qualité de conseiller municipal.
- Participer avec la plus grande diligence possible aux manifestations organisées par la collectivité.

IV – Prise en compte des Priorités de l'action municipale

Les élus du Conseil Municipal de la Ville de Bouzonville auront à coeur dans leurs délibérations de veiller :

- A la gestion la plus efficace et la plus transparente de l'argent public, ce qui implique une maîtrise scrupuleuse des finances de la collectivité,
- Au renforcement de l'économie locale et à la défense des entreprises locales, de la manière la plus équilibrée et équitable possible,
- A s'impliquer dans les projets communaux portant mise en œuvre du projet municipal de démocratie participative,
- Au renforcement des liens transfrontaliers, principalement avec la commune jumelée de Rehlingen-Siersburg,
- Au respect de l'environnement, de la biodiversité et à la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique,
- Au respect des droits de l'opposition municipale, tant dans les commissions qu'au sein du conseil municipal,
- Au respect de la diversité et au rapprochement des différents cultes et cultures,

- A accepter qu'il soit rendu compte publiquement de toutes leurs décisions, notamment sous la forme d'enregistrements filmés des séances du Conseil Municipal et de comptes rendus d'activités annuels des différentes instances municipales,
- A partager l'information avec leurs pairs.

V – Agir ensemble

- Afin de respecter la confiance que nos concitoyens auront bien voulu nous témoigner, nous tiendrons tous les engagements que nous aurons souscrits auprès d'eux durant la campagne électorale,
- Nous nous attacherons à ce que la gouvernance municipale adopte une démarche pleinement partenariale et que chaque décision s'appuie le plus largement possible sur la concertation préalable avec les citoyens et les forces vives de notre Ville,
- Nous veillerons à ce qu'une haute conception du débat politique nous anime.

Les engagements que nous prenons dépassent les simples exigences légales, telles qu'elles sont fixées par la Loi du 31 mars 2015.

Nous nous engageons sur l'honneur à respecter cette charte dans l'exercice de nos fonctions électives durant le mandat 2020-2026.

Fait à Bouzonville

Le

Signature

ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2020

Chap	N°	Article	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	1	6042	Achat de prestations de services (cantine)	33 645,33	56 000,00	34 860,91	43 000,00	41 405,26	37 500,00
	2	60611	Eau et assainissement	30 216,96	32 000,00	31 414,21	32 000,00	24 079,75	25 000,00
	3	60612	Energie et electricité	164 233,10	177 800,00	262 427,14	185 000,00	207 236,90	210 000,00
	4	60621	Combustibles	61 082,94	60 000,00	51 739,70	61 000,00	60 386,46	75 000,00
	5	60622	Carburant	15 547,01	14 000,00	10 915,31	15 000,00	14 895,04	14 000,00
	6	60631	Fournitures d'entretien	15 581,54	16 500,00	19 032,32	18 000,00	13 347,39	19 000,00
	7	60632	Petit équipement	25 441,86	20 000,00	19 832,19	19 000,00	20 175,07	22 000,00
	8	60633	Fournitures de voirie	4 041,81	4 500,00	13 004,87	6 500,00	-699,57	0,00
	9	60636	Vêtements de travail	4 226,46	4 300,00	4 441,51	4 500,00	3 943,27	1 000,00
	10	6064	Fournitures administratives	6 259,15	6 500,00	5 350,91	5 500,00	6 982,19	5 000,00
	11	6065	Achat de livres bibliothèques	8 115,29	8 500,00	7 800,32	9 200,00	9 171,12	7 900,00
	12	6067	Fournitures scolaires	8 018,64	8 750,00	7 341,70	8 000,00	8 333,55	5 000,00
	13	6068 dont	Autres matières et fournitures	21 890,99	22 000,00	16 815,90	18 000,00	19 026,26	97 100,00
			<i>Engrais stade</i>						2 500,00
			<i>Masques et autres EPI</i>						61 100,00
			<i>Sel deneigement</i>						8 500,00
	14	611 dont	<i>Fleurissement</i>						20 000,00
			Contrats de prestations de service	93 772,85	90 000,00	100 600,39	101 300,00	104 062,15	114 600,00
			<i>Désinfections COVID diverses</i>						10 000,00
			<i>Fréquentation scolaires piscine</i>						8 500,00
			<i>Nettoyage vêtements de travail</i>						3 600,00
<i>Animations sur budget culturel</i>								5 000,00	
<i>Balayage des rues</i>								60 000,00	
<i>Nettoyage des avaloirs</i>						13 000,00			
		<i>Dératisation</i>					4 200,00		
15	6122	Crédit bail mobilier	2 716,35	2 750,00	2 507,40	2 750,00	2 507,40	2 550,00	
16	6135 dont	Locations mobilières	172,58	500,00	1 031,85	1 200,00	9 887,76	10 000,00	
		<i>Location éclairages noel</i>						8 000,00	
17	615221	Entretien réparations bâtiments publics	44 114,68	35 000,00	37 572,48	38 000,00	21 142,75	35 000,00	
18	615231	Entretien et réparations de voirie	13 884,92	14 000,00	13 034,24	14 000,00	25 061,39	35 000,00	
19	61524	Entretien de bois et forêts	20 144,46	22 000,00	17 717,18	10 000,00	17 698,78	18 000,00	
20	61551	Entretien matériel roulant	16 284,44	25 000,00	24 693,05	20 000,00	12 699,29	20 000,00	
21	6156	Maintenance	57 740,43	58 000,00	44 031,47	45 000,00	36 486,01	47 000,00	

	dont	<i>Maintenance chaudières</i>						9 000,00	
		<i>Maintenance photocopieuses</i>						14 000,00	
		<i>Maintenance vidéo protection</i>						15 000,00	
		<i>Maintenance ascenseur mediatheque</i>						1 600,00	
		<i>Abonnements logiciels gestion divers</i>						5 000,00	
011	22	616	Primes d'assurance	40 030,33	41 000,00	40 599,02	42 000,00	42 180,04	43 000,00
	23	6182	Documentation générale	862,79	1 000,00	855,95	900,00	959,70	1 000,00
	24	6184	Formation des agents	3 300,00	5 500,00	1 897,00	4 000,00	2 110,00	1 500,00
	25	6225	Indemnité au comptable et régisseurs	231,26	1 000,00	705,64	1 000,00	1 532,88	1 600,00
	26	6226	Honoraires	1 800,00	2 000,00	0,00	2 000,00	1 800,00	1 800,00
	27	6231	Annonces et insertions	0,00	1 000,00	3 352,56	3 500,00	604,97	500,00
	28	6232	Fêtes et cérémonies	9 363,08	10 000,00	10 302,70	10 000,00	11 893,83	6 500,00
	29	6236	Catalogues et imprimés	5 737,57	6 000,00	4 106,50	4 500,00	4 089,44	7 500,00
	30	6237	Publications	7 371,82	8 000,00	5 280,00	6 000,00	5 686,80	6 000,00
	31	6247	Transports collectifs	219 325,56	220 000,00	189 799,04	220 000,00	216 858,00	190 000,00
	32	6251	Voyages et déplacements	311,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	33	6256	Mission agents	0,00	0,00	0,00	0,00	1 091,30	1 200,00
	34	6257	Réceptions	11 599,29	10 000,00	12 916,38	13 000,00	14 776,35	11 500,00
	35	6261	Frais d'affranchissement	4 688,98	5 500,00	2 964,90	2 850,00	4 431,08	5 800,00
	36	6262	Frais de telecommunications	24 268,68	24 000,00	22 091,51	22 000,00	22 631,91	25 000,00
	37	6281	Concours divers	3 087,22	3 100,00	3 097,01	3 000,00	2 997,65	3 000,00
	38	6282	Frais de gardiennage	1 526,51	2 400,00	6 252,12	2 000,00	2 642,81	3 500,00
	39	6288	Autres services extérieurs	26,84	100,00	75,82	100,00	7,74	100,00
	40	63512	Taxes foncières	25 040,68	25 100,00	25 211,00	25 500,00	25 692,00	26 000,00
	41	6354	Droits enregistrement et de timbre	0,00	0,00	210,00	250,00	382,00	500,00
42	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	276,00	500,00	276,00	300,00	276,00	300,00	
43	637	Autres impôts et versements assimilés	16 178,26	16 500,00	327,69	16 500,00	16 259,15	17 000,00	
		TOTAL CHAPITRE	1 022 157,66	1 061 300,00	1 056 485,89	1 036 850,00	1 036 731,87	1 154 450,00	
012	44	6332	Cotisations au FNAL	4 469,22	4 700,00	4 502,68	4 700,00	4 574,67	5 000,00
	45	6336	Cotisations CNFPT et CDG	14 298,23	15 000,00	14 406,30	15 000,00	14 762,70	15 000,00
	46	64111	Rémunération principale titulaires	845 317,77	835 500,00	838 321,73	856 875,00	925 046,42	940 000,00
	47	64112	NBI SFT et IR	12 921,53	13 500,00	11 139,97	12 000,00	9 837,91	10 000,00
	48	64118	Autres indemnités	149 559,14	158 950,00	131 023,21	140 000,00	44 500,84	50 000,00
	49	64131	Rémunération principale non titulaires	116 176,82	127 500,00	154 455,58	155 000,00	187 012,51	160 000,00
	50	64138	Autre indemnités non titulaires	0,00	0,00	690,60	1 000,00	481,00	500,00

	51	6417	Rémunération des apprentis	15 241,62	8 000,00	6 443,50	7 000,00	6 206,67	12 000,00
	52	6451	URSSAF	172 884,33	178 000,00	165 934,24	168 500,00	171 895,13	185 000,00
	53	6453	Caisses de retraite	235 761,85	243 000,00	233 037,53	238 500,00	233 259,98	237 500,00
	54	6454	ASSEDIC	7 070,98	7 500,00	7 246,66	8 000,00	7 548,52	7 500,00
	55	6455	Cotisations assurance personnel	48 555,36	25 000,00	33 806,54	38 000,00	36 793,61	26 000,00
	56	6456	FNC - Supl familial	1 055,00	1 100,00	2 224,00	2 225,00	3 734,00	4 800,00
	57	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	516,00	250,00	200,00	200,00	105,00	150,00
	58	6475	Médecine du travail et pharmacie	8 964,88	9 000,00	7 012,11	7 500,00	6 717,52	7 000,00
	59	6488	Autres charges de personnel	8 268,94	8 500,00	9 278,80	10 000,00	8 902,15	9 000,00
			TOTAL CHAPITRE	1 641 061,67	1 635 500,00	1 619 723,45	1 664 500,00	1 661 378,63	1 669 450,00
014	60	7391178	Autres dégrèvements sur fiscalité directe	0,00	1 495,00	1 495,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	1 495,00	1 495,00	0,00	0,00	0,00
022	61	022	Dépenses imprévues	0,00	56,72	0,00	364,37	0,00	13 806,02
			TOTAL CHAPITRE	0,00	56,72	0,00	364,37	0,00	13 806,02
023	62	023	Virement à la section d'investissement	0,00	145 000,00	0,00	385 670,00	0,00	165 000,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	145 000,00	0,00	385 670,00	0,00	165 000,00
042	63	675	Valeur comptable immobilisations cédées	0,00	23 666,19	23 666,19	1,00	1,00	0,00
	64	6761	Différences positives sur réalisations	0,00	1 333,81	1 333,81	3 500,00	3 500,00	0,00
	65	6811	Dotation aux amortissements	178 971,12	194 500,00	183 309,72	195 000,00	191 411,11	225 000,00
			TOTAL CHAPITRE	178 971,12	219 500,00	208 309,72	198 501,00	194 912,11	225 000,00
65	66	651	Redevances concessions brevets	1 584,00	2 000,00	0,00	0,00	3 168,00	0,00
	67	6531	Indemnités de fonction Maire et adjoints	94 700,45	95 000,00	94 735,37	95 000,00	95 220,40	100 000,00
	68	6532	Frais de mission des élus	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	1 000,00
	69	6533	Cotisations de retraite des élus	3 644,17	3 700,00	3 647,64	3 700,00	3 840,44	4 750,00
	70	6535	Formation des élus	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	71	6451	Créance admise en non valeur	0,00	0,00	0,00	1 369,43	1 335,11	2 000,00
	72	6542	Créances éteintes	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	73	6553	Contingent service incendie	130 973,41	131 000,00	130 973,41	131 000,00	130 423,41	131 000,00
	74	65548	Contribution organismes de regroupement	56 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	75	6558	Contingents et contributions obligatoires	51 117,96	52 000,00	46 627,96	47 000,00	41 112,96	42 000,00
	76	65736	Subvention de fonctionnement au CCAS	20 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

	77	6574	Subvention fonctionnement associations	169 502,75	204 500,00	203 900,81	175 500,00	175 442,91	175 000,00
	78	65888	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	517,29	0,00	144,89	200,00
			TOTAL CHAPITRE	528 252,74	505 200,00	495 402,48	455 569,43	450 688,12	472 450,00
66	79	66111	Intérêts - emprunts en cours	95 775,88	104 000,00	89 969,30	90 000,00	89 724,69	82 000,00
	80	66112	ICNE	-1 703,80	5 000,00	-1 795,24	0,00	-1 391,90	0,00
	81	665	escompte accordé	440,69	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	82	6688	Autres charges financières	250,00	250,00	380,00	0,00	700,00	1 000,00
				TOTAL CHAPITRE	94 762,77	109 750,00	88 554,06	90 000,00	89 032,79
67	83	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 967,68	2 500,00	0,00	95 000,00	94 344,38	0,00
	84	6748	Subv exceptionnelles ACAB soutien	-12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
			TOTAL CHAPITRE	-10 032,32	2 500,00	0,00	95 000,00	94 344,38	6 500,00
68	85	6817	Dotations pour dépréciations	2 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	86	6875	Provisions ensemble immobilier Sarrelouis	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	87	6875	Provisions équipements sportifs	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	6875	Provision peinture Pol Grandjean T2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				TOTAL CHAPITRE	152 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				3 607 673,64	3 681 801,72	3 469 970,60	3 926 454,80	3 527 087,90	3 789 656,02

CH	N°	Article	Libellé	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
002	1	002	Résultat de fonctionnement reporté	146 924,70	100 300,72	100 300,72	298 108,37	298 108,37	223 481,02	
			TOTAL CHAPITRE	146 924,70	100 300,72	100 300,72	298 108,37	298 108,37	223 481,02	
013	2	619	Rabais et ristourne sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	3	6419	Remboursements rémunération du personnel	10 600,97	20 000,00	22 959,29	39 000,00	39 107,80	15 000,00	
			TOTAL CHAPITRE	10 600,97	20 000,00	22 959,29	39 000,00	39 107,80	15 000,00	
042	4	722	Etat des travaux en régie	0,00	25 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
			TOTAL CHAPITRE	0,00	25 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
70	5	7022	Produits forestiers - Coupe de bois	62 112,87	20 000,00	3 497,99	22 000,00	41 575,05	25 000,00	
	6	7023	Menus produits forestiers	5 187,00	5 000,00	4 116,00	4 200,00	3 402,00	3 000,00	
	7	70311	Concessions dans les cimetières	5 564,00	3 500,00	5 026,20	4 500,00	3 144,00	2 500,00	
	8	70312	Redevances funéraires	4 032,00	3 500,00	4 032,00	3 750,00	1 656,00	1 200,00	
	9	70323	Redevance occupation domaine public	2 742,00	1 500,00	2 678,00	11 500,00	12 154,09	2 500,00	
	10	7035	Locations droits chasse et pêche	0,00	4 500,00	3 068,50	3 000,00	0,00	0,00	
	11	7062	Redevances à caractère culturel	2 088,00	2 000,00	1 956,00	1 800,00	1 792,00	1 500,00	
	12	70631	Redevance à caractère sportif	9 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	13	7067	<i>211 - Dérogations scolaires maternelle</i>	12 700,00	9 000,00	7 450,00	7 250,00	6 500,00	23 000,00	
	14		<i>212 - Dérogations scolaires élémentaire</i>	10 800,00	5 000,00	7 200,00	7 000,00	6 300,00	23 000,00	
	15		<i>251 - Facturation périscolaire</i>	24 753,12	24 000,00	32 636,02	30 500,00	28 924,01	23 000,00	
	16		<i>252 - Cartes de transports scolaires</i>	34 692,33	32 000,00	31 759,85	29 000,00	31 832,00	25 000,00	
	17		<i>422 - NAP</i>	536,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	18		<i>61 - Transports vers club de l'amitié</i>	0,00	100,00	98,00	75,00	126,00	75,00	
	19	70688	Autres redevances et prestations	500,10	400,00	256,20	200,00	942,51	250,00	
	20	7078	Aures marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	418,70	200,00	
	21	7083	Locations diverses	722,20	500,00	1 049,10	500,00	557,80	500,00	
	22	70873	Reboursement par le CCAS	0,00	0,00	183,81	0,00	2 526,67	2 500,00	
	23	70878	Remboursements frais autres redevables	11 768,54	11 000,00	15 229,79	13 500,00	4 555,61	4 000,00	
	24	7088	Autres produits d'activité	2 380,00	2 500,00	25,00	0,00	645,00	500,00	
				TOTAL CHAPITRE	189 578,58	129 500,00	120 262,46	138 775,00	147 051,44	137 725,00
	73	25	73111	Contributions directes	1 162 005,00	1 172 400,00	1 169 767,00	1 186 000,00	1 218 874,00	1 171 000,00
		26	7321	Attribution de compensation	1 296 431,36	1 295 000,00	1 293 661,78	1 295 000,00	1 454 634,20	1 450 000,00

	27	73221	FNGIR	44 935,00	44 000,00	44 887,00	44 000,00	44 887,00	44 000,00
	28	73223	FPIC	25 410,00	25 000,00	131 643,00	25 000,00	56 291,19	30 000,00
	29	7328	autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	372,00	0,00
	30	7336	Droits de place	46 474,73	47 000,00	47 116,82	46 500,00	48 531,37	30 000,00
	31	7351	Taxe sur l'électricité	26 527,73	22 000,00	20 793,72	20 000,00	20 721,14	20 000,00
	32	73681	Taxe sur les emplacements publicitaires	3 311,23	3 000,00	0,00	3 000,00	6 545,46	3 000,00
	33	7381	Taxe additionnelle droits de mutation et publicité	45 991,39	45 000,00	69 000,28	60 000,00	64 530,98	50 000,00
			TOTAL CHAPITRE	2 651 086,44	2 653 400,00	2 776 869,60	2 679 500,00	2 915 387,34	2 798 000,00

	34	7411	DGF	145 227,00	129 500,00	129 785,00	114 500,00	114 994,00	104 000,00
	35	74121	DSR	132 132,00	151 500,00	151 577,00	174 000,00	174 599,00	198 000,00
	36	74126	Dotation compensation groupement communes	123 370,83	120 000,00	123 370,83	135 000,00	0,00	0,00
	37	74127	Dotation de péréquation	31 115,00	37 000,00	49 653,00	44 000,00	44 806,00	50 000,00
	38	74718	Autres participations de l'Etat	11 715,31	10 000,00	2 972,00	2 750,00	2 153,46	24 000,00
	39	7472	Participation Région	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	-7 000,00	0,00
	40	7473	411 - Département - Gymnase	18 740,70	18 000,00	16 144,70	16 000,00	16 863,57	16 000,00
	41		321 - Département médiathèque	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	74758	CCB ULIS	8 089,45	12 000,00	10 479,51	15 000,00	18 809,20	15 000,00
	43	74758	CCB red électrique	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	44	7478	251 - Caf - subventions périscolaires	24 060,08	20 000,00	22 622,70	21 000,00	28 896,82	19 000,00
	45	74833	Etat compensation exonérations TP	1 411,00	0,00	0,00	0,00	12 186,00	0,00
	46	74834	Etat - Compensation exonérations de TF	3 472,00	3 000,00	3 084,00	3 200,00	3 248,00	3 200,00
	47	74835	Etat - Compensation exonérations de TH	44 879,00	40 000,00	47 737,00	50 500,00	51 137,00	50 000,00
	48	7484	Dotation de recensement	0,00	7 600,00	7 634,00	0,00	0,00	0,00
	49	7485	Dotation titres sécurisés	5 530,00	8 000,00	8 580,00	8 500,00	8 580,00	8 500,00
	50	7488	Autres attributions et participations	0,00	6 000,00	3 750,00	3 000,00	1 080,00	1 000,00
			TOTAL CHAPITRE	566 742,37	569 600,00	584 389,74	594 450,00	470 353,05	488 700,00

	51	752	Revenus des immeubles	139 357,72	143 000,00	146 809,63	147 000,00	141 371,62	125 000,00
	52	7581	Produits divers de la gestion courante	3 332,87	2 500,00	1 785,00	1 750,00	7 960,07	1 750,00
	53	7588	Autres produits divers de la gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	137,99	0,00
			TOTAL CHAPITRE	142 690,59	145 500,00	148 594,63	148 750,00	149 469,68	126 750,00

	54	761	Produits participation financière	1,65	1,00	1,95	1,00	2,10	0,00
			TOTAL CHAPITRE	1,65	1,00	1,95	1,00	2,10	0,00

77	55	7713	Libéralités reçues	73,90	0,00	0,00	0,00	22,00	0,00
	56	7714	Recouvrement sur créances en non valeur	0,00	0,00	4,17	0,00	71,30	0,00
	57	773	Mandats annulés ou atteints de déchéance	19 136,64	13 500,00	13 574,62	0,00	1 929,32	0,00
	58	775	Cessions d'immobilisations	0,00	25 000,00	25 000,00	3 501,00	3 501,00	0,00
	59	7788	Autres produits exceptionnels	20 741,23	0,00	2 763,68	8 000,00	9 446,06	0,00
			TOTAL CHAPITRE	39 951,77	38 500,00	41 342,47	11 501,00	14 969,68	0,00

78	60	7817	Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	1 369,43	1 369,43	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	0,00	0,00	1 369,43	1 369,43	0,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				3 747 577,07	3 681 801,72	3 794 720,86	3 926 454,80	4 035 818,89	3 789 656,02
---	--	--	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Ch	N°	Art	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	RAR 2019	Crédits nouveaux 2020	Total BP 2020
001	1	001	Report du déficit d'investissement	210 411,47	17 386,50	17 386,50	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	210 411,47	17 386,50	17 386,50	0,00	0,00	0,00
020	2	020	Dépenses imprévues	0,00	3 670,00	0,00		16 050,00	16 050,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	3 670,00	0,00	0,00	16 050,00	16 050,00
040	3	21**	Travaux en régie	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	4	1641	Capital dette - emprunts en cours	309 887,94	348 250,00	348 235,41	0,00	370 000,00	370 000,00
			TOTAL CHAPITRE	309 887,94	348 250,00	348 235,41	0,00	370 000,00	370 000,00
20	5	2031 / 562	Etude avenir collectif St charles	17 280,00	12 720,00	12 240,00	0,00	0,00	0,00
	6	2051	Etude MATEC éclairage public	0,00	19 330,00	7 552,80	0,00	3 000,00	3 000,00
			TOTAL CHAPITRE	17 280,00	32 050,00	19 792,80	0,00	3 000,00	3 000,00
204	7	20422	Subventions équipements FISAC	15 414,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	15 414,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	8	2111	Terrains nus	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
	9	2113	Terrains autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00	3 450,00
	10	21116	Cimetieres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	11	/545	<i>Allées carré musulman</i>	17 202,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12	2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13	/564	<i>Rénovation pelouse stade</i>	0,00	5 800,00	7 780,26	0,00	0,00	0,00
	14	2121	Plantations arbres (cimetieres)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	15	2128	Autres agencements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16	/ 478	<i>remise en forme tennis non couvert</i>	0,00	4 520,00	4 510,44	0,00	0,00	0,00
	17	/540	<i>Cloture boulodrome</i>	13 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18	/544	<i>Connexion des mares de la Nied</i>	0,00	10 000,00	0,00	11 760,00	0,00	11 760,00
19	2135	Installations agencements bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	20	/ni	Rénovation logement 3 pl Gal Gaulle	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	3 900,00
	21	/ni	Sous compteur eau stade municipal	541,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	22	/ni	Dégazage chaudière perception	1 850,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23	/ni	Renovation toiture	3 357,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	24	/ni	étancheité presbytere	0,00	1 212,00	1 212,00	0,00	0,00	0,00
	25	/ni	motorisation barrière complexe	0,00	8 900,00	0,00	8 748,00	0,00	8 748,00
21	26	/ni	Renovation éclairage groupe scolaire	0,00	0,00	2 698,08	0,00	0,00	0,00
	27	/ni	Moteurs ventilateurs mediatheque	0,00	0,00	2 595,60	0,00	0,00	0,00
	28	/243	Blocs de secours ecoles	0,00	0,00	1 710,00	0,00	0,00	0,00
	29	/243	Norme électrique perception	0,00	0,00	2 688,00	0,00	0,00	0,00
	30	/457	Signalisation espace culturel	2 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	31	/469	Travaux divers gendarmerie	0,00	9 780,00	10 610,40	0,00	0,00	0,00
	32	/534	armoire électrique gymnase	16 268,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	33	/536	Mise aux normes cabinet medical	3 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	34	/547	Chaudière gaz 1 rue du maréchal ney	0,00	14 477,53	15 120,08	0,00	0,00	0,00
	35	/548	Pompes chaudière gymnase	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	36	/549	Porte arrière gymnase	8 221,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	37	/550	Étanchéité boulodrome	15 200,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	38	/551	Mise en sécurité conservatoire	0,00	6 118,80	6 090,00	0,00	0,00	0,00
	39	/552	porte garage rue Alzing	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	/563	Mise aux normes électrique perception	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	/565	Motorisation barrière gare école	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	42	/566	5 armoires électriques	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	43	/567	éclairage complexe sportif	0,00	22 000,00	2 340,00	11 797,20	0,00	11 797,20
	44	/568	facade conservatoire	0,00	12 000,00	0,00	7 300,00	0,00	7 300,00
	45	/569	porte acces garage rue Alzing	0,00	4 700,00	0,00	4 320,66	0,00	4 320,66
	46	/570	Local IAB - Rue des Clos	0,00	2 050,00	2 016,00	0,00	0,00	0,00
	47	/571	Renovations salles de classe	0,00	6 000,00	0,00	1 368,00	0,00	1 368,00
	48	/605	Rénovation salles de classe EEPG	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	49	/606	Rénovation espaces Mairie	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
	50	/596	Crépi garages rue d'Alzing	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
	51	/598	Réparation toiture abbaitale	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	52	/599	Étanchéité préau école maternelle	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	53	/600	Démolition imeuble dellinger	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	54	/603	Rénovation des douches du gymnase	0,00	0,00	0,00	0,00	22 100,00	22 100,00
	55	/604	Barrière devant escaliers EHPAD	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00

	56	2138	Acquisitions rue Eller	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	57	/519	achat chalets de noel	656,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	58	2151	Réseaux voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	59	/591	refection chaussee heckling	0,00	0,00	1 261,20	0,00	20 000,00	20 000,00
	60	/538	Rue de la Moselle	18 045,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	/572	Enrobés rue des chênes	0,00	29 400,00	6 449,00	22 951,00	0,00	22 951,00
	62	/573	Rue de la prairie	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
	63	/574	Impasse rue de Sarrelouis	0,00	27 000,00	0,00	24 851,70	0,00	24 851,70
	64	/575	Trottoirs rue de Sarrelouis gauche	0,00	17 000,00	0,00	15 500,00	0,00	15 500,00
	65	/576	Chemin accès terrain boules	0,00	4 800,00	3 327,00	1 473,00	0,00	1 473,00
	66	/577	Trottoirs rue des chênes	0,00	6 700,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
	67	/578	Trottoirs rue des résistants droit	0,00	1 500,00	3 468,40	0,00	0,00	0,00
	68	/592	Trottoirs rue de la Moselle	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
	69	/593	Impasse Henri II de Lorraine	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00
	70	2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	71	/ni	Bandes d'éveil square schumann	612,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	72	/579	Mise aux normes feux rue Sarrelouis	0,00	11 500,00	10 587,05	0,00	0,00	0,00
	73	/580	Lanternes Hekling Impasse Henri II	0,00	8 000,00	4 620,00	3 360,00	0,00	3 360,00
	74	/581	Signalisation impasse du porche	0,00	900,00	897,35	0,00	0,00	0,00
21	75	21531	Réseaux abductions eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	76	/533	forage puits complexe sportif	26 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	77	21532	Reseaux assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	78	/588	Mise à niveau avaloirs pont SNCF	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	79	21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	/ni	réseau électrique complexe sportif	21 205,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	81	/543	Lampadaire complexe sportif	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	82	21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	83	21568	Outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	84	ni	Poteau incendie rue Aidling	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	85	ni	Poteau incendie rue de la forêt	2 816,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	86	ni	Poteau incendie Manoir	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00	7 250,00
	87	21571	Matériel roulant	0,00	42 250,00	42 560,00	0,00	0,00	0,00
	88	/ni	Rénovation nacelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	89	/ni	Rénovation tracteur dir assistée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	/554	Achat tracteur	21 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	91	/556	renovation camion paysagistes	6 555,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	92	21578	Autres matériel et outillage voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	93	/590	Outillage divers	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	/609	Mobilier urbain de propreté	0,00	0,00	0,00	0,00	12 750,00	12 750,00
	95	/608	Mobilier urbain embellissement	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
	96	2158	Autres installations matériels techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	97	/ni	Sèche linge salle des fêtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	98	/542	abri bus fontaine de Heckling	11 658,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	99	/555	outillage ateliers	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100	/557	autolaveuse salle des fêtes	6 263,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	101	/558	mobilier urbain environnemental	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	102	/582	materiel electrique espaces verts	0,00	3 000,00	2 973,34	0,00	0,00	0,00
	103	/594	Point d'eau rue du Moulin	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
	104	/595	Chaudiere à gaz aux ateliers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	105	/596	FP 2 bornes voitures electriques	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
	106	/601	Eclairage rond point complexe	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
	107	/612	Nouvelle sono	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
21	108	2181	Installations aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	109	/583	Consolidation mur cloture kayak	0,00	7 000,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00
	110	/584	reprofilage schiste city stade Aidling	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	111	2183	Matériel bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	112	/ni	Terminaux de geo verbalisation	2 356,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	113	/610	Renouvellement parc informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
	114	/ni	Flotte portables	0,00	0,00	1 738,08	0,00	0,00	0,00
	115	/ni	ordinateur portable service voirie	0,00	0,00	0,00	694,90	0,00	694,90
	116	/ni	MAJ OS vidéo protection	0,00	2 450,00	0,00	2 796,00	0,00	2 796,00
	117	/502	serveur supplementaire video protection	2 946,00	5 650,00	0,00	2 810,40	0,00	2 810,40
	118	/585	5 photocopieuses	0,00	12 500,00	13 910,78	2 860,00	0,00	2 860,00
	119	2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	120	/ni	Panneau affichage	395,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	121	/ni	visualisateur G5 P2V ecole elementaire	0,00	1 943,90	1 943,90	0,00	0,00	0,00
	122	/553	restauration creche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	123	/559	Mobilier classe Pol Grandjean	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	124	/586	Equipements divers Salle des fêtes	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	125	/587	Restauration crèche	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	126	/612	Programme mobilier mairie	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
	127	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

128	/ni	<i>lave linge ecole primaire</i>	0,00	0,00	376,50	0,00	0,00	0,00
129	560	<i>meublier urbain securité</i>	2 220,00	2 253,12	2 253,12	0,00	0,00	0,00
130	561	<i>Micro sans fil salle des fêtes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131		TOTAL CHAPITRE	207 673,69	460 705,35	236 236,58	151 090,86	277 950,00	429 040,86

23	132	2313	Immobilisations en cours - batiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	133	344	<i>Restauration abbatiale</i>	23 993,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	134	528	<i>Création service périscolaire</i>	17 400,96	841 599,04	37 210,94	804 388,10	200 000,00	1 004 388,10
	135	2315	Immobilisations en cours - voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	136	532	<i>Horloges éclairage public</i>	0,00	26 600,00	30 504,00	0,00	0,00	0,00
	137	538	<i>Enrobés rue de la Moselle</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	138	539	<i>rénovation pont Aidling</i>	49 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	139	540	<i>Cloture boudrome</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	140	541	<i>Impasse Sainte Véronique</i>	17 272,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	141	238 454	Acomptes forfaitaires parc Nied	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE	108 466,96	868 199,04	67 714,94	804 388,10	200 000,00	1 004 388,10	

			869 134,79	1 745 260,89	689 366,23	955 478,96	867 000,00	1 822 478,96
--	--	--	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

Ch	N°	Art	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	RAR 2019	Crédits nouveaux 2020	Total BP 2020
001	1	001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	142 779,99	142 779,99
				0,00	0,00	0,00	0,00	142 779,99	142 779,99
021	2	021	Virement de la section de Fonct.	0,00	385 670,00	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	385 670,00	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00
024	3	024	Produit des cessions	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	4	192	Différences positives sur cessions immo	1 333,81	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00
	5	2111	Cession valeur acquisition terrain	23 666,19	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
	6	28**	Amortissements	183 309,72	195 000,00	191 411,11	0,00	225 000,00	225 000,00
			TOTAL CHAPITRE	208 309,72	198 501,00	194 912,11	0,00	225 000,00	225 000,00
10	7	10222	FCTVA	169 618,68	25 000,00	29 974,04	0,00	57 000,00	57 000,00
	8	10223	Taxe locale équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	9	10226	Taxe d'aménagement	2 022,45	2 000,00	618,18	0,00	1 500,00	1 500,00
	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	39 602,71	26 641,89	26 641,89	0,00	285 249,97	285 249,97
			TOTAL CHAPITRE	211 243,84	53 641,89	57 234,11	0,00	343 749,97	343 749,97
13	11	1321 381	Subvention commerçants FISAC	15 414,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13	1321 509	Subvention DETR etancheite école	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	14	1321 528	Subvention periscolaire DETR	36 780,00	85 820,00	0,00	85 820,00	0,00	85 820,00
	15	1322 381	Subvention régionale FISAC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	17	1323 454	Dotation pacte57 - Parc de la Nied	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18	1323 528	Subvention periscolaire AMITER	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
	19	1328 528	nouveau periscolaire CAF	0,00	261 629,00	0,00	261 629,00	0,00	261 629,00
		1328 597	Subventions ENEDIS bornes electr.	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00

			TOTAL CHAPITRE	52 194,73	527 449,00	0,00	527 449,00	18 500,00	545 949,00
16	21	1641	Emprunt en euros	380 000,00	580 000,00	580 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
	22	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	380 000,00	580 000,00	580 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
	23	238 454	Régularisation avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS				851 748,29	1 745 260,89	832 146,22	527 449,00	1 295 029,96	1 822 478,96